

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 1^{er} octobre 2020

Le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs s'est réuni à la CCI du Doubs à BESANCON sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN, le 1^{er} octobre 2020 à 10 h 00.

Étaient présents :

M. Christian BONNET
Mme Christine COREN-GASPERONI (procuration à M. BONNET jusqu'à son arrivée à 11 h 50)
M. Marcel COTTINY
M. Nicolas DIAMANDIDES
M. Daniel DEFRASNE (départ à 11 h 50 puis procuration à Mme DOUCHEZ)
Mme Elise DOUCHEZ
M. Abdelaziz KOUSSOURI
M. François LAIGNEAU
Mme Myriam LEMERCIER
Mme Sylviane MAXEL
Mme Denise PAUL (procuration à Mme DOUCHEZ jusqu'à son arrivée à 11 h 50)
Mme Soledade ROCHA
M. Pascal ROUTHIER (départ à 12 h 45 puis procuration à M. LAIGNEAU)
M. Denis SCHNOEBELEN
Mme Danièle TETU
M. Gérard THIBORD

Mme Nadège GOUJON, représentante du Comité Social et Économique
Mme Virginie MENIGOZ, Commissaire du Gouvernement

Excusés :

M. Mohamed ABID (procuration à Mme MAXEL)
M. Philippe ALPY (procuration à Mme BOUQUIN)
Mme Jacqueline CUENOT-STALDER (procuration à M. DEFRASNE)
M. Jean-Pierre GURTNER (procuration à M. SCHNOEBELEN)
M. Jean-Louis NORIS
M. Pierre SIMON (procuration à Mme LEMERCIER)

Mme Vanessa GIRARDET, Commissaire aux Comptes

Assistaient à la séance : M. Laurent GAUNARD, Directeur Général Adjoint
Mme Mireille CORROTTE, Directrice du Développement et du Patrimoine
M. Frédéric PAPELOUX, Directeur de la Gestion Locative
Mme Nadia SKAKNI, Directrice des Affaires Comptables
Mme Lucie LOUVET, responsable communication
Mme Evelyne VENITUCCI, responsable RH

Secrétaire de séance : Mme Elodie HUMBERT

L'ordre du jour est le suivant :

HABITAT 25 - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{ER} OCTOBRE 2020

DELIBERATION N° 2020.04.004
NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL

VU les articles R. 421-16 et R. 421-17 du Code de la Construction et de l'Habitation, la Présidente propose la nomination d'un Directeur Général au Conseil d'Administration,

VU l'article R. 421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation sur les attributions du Directeur Général,

VU la convocation envoyée le 18 septembre 2020 aux membres du Conseil d'Administration contenant le projet de délibération,

CONSIDERANT que la candidature de M. Laurent GAUNARD a été retenue par le jury de recrutement,

DECIDE à l'unanimité de confirmer la décision du jury de recrutement et de nommer M. Laurent GAUNARD Directeur Général.

.....
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 00.

Préfecture du Doubs

Reçu le - 2 OCT. 2020



Contrôle de légalité



La Présidente,
Christine BOUQUIN

HABITAT 25 - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{ER} OCTOBRE 2020

RAPPORT N° 2020.04.004

NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL

Les articles R. 421-16 et R. 421-17 du Code de la Construction et de l'Habitation précisent que le Présidente propose la nomination d'un Directeur Général au Conseil d'Administration qui y procède.

Cette décision est prise à la majorité des deux tiers.

Les attributions du Directeur Général sont précisées, d'une part, par l'article R. 421-18 du code de la Construction et de l'Habitation :

*« Le Directeur Général assiste, avec voix consultative, aux séances du Conseil d'Administration et du Bureau, dont il prépare et exécute les décisions.
Il passe tous les actes et contrats au nom de l'Office et le représente dans tous les actes de la vie civile.*

Il représente l'Office en justice, sauf dans les cas prévus au 5^{ème} alinéa de l'article R. 421-17 du CCH.

Il doit rendre compte au Conseil d'Administration des actions en justice qu'il a introduites lors de la prochaine séance de ce Conseil.

Le Directeur Général est chargé de l'exécution des budgets.

Le Directeur Général peut, par délégation du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par lui, être chargé de souscrire les emprunts et de réaliser les opérations utiles à leur gestion, et de recourir aux crédits de trésorerie. Il peut également, dans les mêmes conditions, réaliser les opérations relatives au placement des fonds de l'Office. Il rend compte de son action en la matière, au Conseil d'Administration, à la plus prochaine réunion de ce Conseil.

Le Directeur Général a autorité sur les services, recrute, nomme et, le cas échéant, licencie le personnel. Il préside le Comité Social et Economique.

Le Directeur Général peut déléguer sa signature avec l'accord du Conseil d'Administration aux membres du personnel exerçant les fonctions de directeur ou de chef de service.

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général, ses pouvoirs sont assumés par l'un des directeurs ou chefs de service, désigné par le Conseil d'Administration. La prolongation de cet intérim pour une durée supérieure à six mois doit être décidée par le Conseil d'Administration.

Le Directeur Général rend compte de sa gestion au Conseil d'Administration et lui présente un rapport annuel en la matière. »

L'article R. 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation stipule d'autre part que :

« Le Conseil d'Administration autorise, selon le cas, le Président ou le Directeur Général à ester en justice en application des articles R. 421-17 ou R. 421-18 ; toutefois, en cas d'urgence, ou lorsqu'il s'agit d'une action en recouvrement de créance, le Directeur Général peut intenter une action en justice sans cette autorisation ».

Il est proposé de procéder à la nomination du Directeur Général et d'autoriser la Présidente à signer les actes afférents à cette nomination.

Préfecture du Doubs

Reçu le - 2 OCT. 2020



Contrôle de légalité

La Présidente,
Christine BOUQUIN

